

---

**Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme  
et des installations classées**

---

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Objet : Projet de création d'un périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA) situés à Virieu-Le-Grand, répondant aux objectifs et enjeux de protection de la maison Jean de Longecombe, de la maison Mugnier, de la Tour du château d'Honoré d'Urfé, situés à Virieu-Le-grand inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques respectivement le 28 janvier 1927, 09 mars 1927 et 08 mars 1935.**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 06 2026 une enquête publique est ouverte pendant 17 jours consécutifs **du 2 septembre 2026 à 10h00 au 18 septembre 2026 à 16h00**, en mairie de Virieu-Le-Grand concernant le projet visé en objet, dans les formes prévues par le code du patrimoine et le code de l'environnement.

Cette proposition de périmètre émane de l'Architecte des bâtiments de France de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain.

L'article L621-31 du code du patrimoine permet d'adapter la protection au titre des abords, aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire, pour une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure compréhension et appropriation par les habitants.

Le dossier relatif à cette proposition de périmètre ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Virieu-Le-Grand pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire-enquêteur en mairie de Virieu-Le-Grand, siège de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr](mailto:pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr)

Une version numérisée du dossier et de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et les courriels adressés sur la boîte fonctionnelle susvisée sont consultables par le public sur le site des services de l'Etat dans l'Ain à l'adresse suivante :  
<http://www.ain.gouv.fr>

M. Florent PELLIZZARO, ingénieur eau et environnement, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par la présidente du tribunal administratif de Lyon, recevra le public lors des permanences suivantes :

Mairie de Virieu-Le-Grand :  
mercredi 02 septembre 2026 de 10h00 à 12h00  
vendredi 11 septembre 2026 de 10h00 à 12h00  
vendredi 18 septembre 2026 de 14h00 à 16h00

Le commissaire-enquêteur formulera son avis dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le préfet sollicite l'accord de la commune de Virieu-Le-Grand et de l'Architecte des bâtiments de France.

En cas d'accord, le périmètre délimité des abords est créé par arrêté du préfet de la région Auvergne/Rhône-Alpes. A défaut, il est créé par cette même autorité, après consultation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ou par décret en Conseil d'État.

A l'issue, le tracé du périmètre sera adressé au maire de Virieu-Le-Grand qui devra l'annexer au plan local d'urbanisme de la commune par arrêté dans les conditions prévues à l'article L153-60 du code de l'urbanisme.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la préfecture de l'Ain - bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées et en mairie précitée pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Ain pendant un an.